

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
présents : 11  
votants : 17

L'an deux mil dix sept et le quinze février, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 février 2017

**Présents** : M. Daniel LERICHE, Mme Consiglia DUBOIS, MM Louis WAGNER, Jean-Claude HOUDEMMENT, Mmes Jocelyne BRUNELLE, Anne-Marie CHAPELLE, M. Eric BOUILLOT, Mmes Isabelle BALLOUARD, Corinne FAYET-FRIBOURG, M. Jan CASTAINGS-LAHAILLE, Mme Virginie LAGRANGE.

**Excusés** : Mme Jacqueline TOMBEUR (pouvoir à Consiglia DUBOIS), M. Guy MARCHANDEAU (pouvoir à Daniel LERICHE), M. Patrick GRAVIER (pouvoir à Eric BOUILLOT), Mme Isabelle GUILLEMIN (pouvoir à Jocelyne BRUNELLE), M. Guillaume WARMUZ (pouvoir à Louis WAGNER), M. Damien BONDOUX (pouvoir à Jean-Claude HOUDEMMENT), Mme Laurence AUGAGNEUR.

**Délibération 2017-077**

**Bâtiment CCMV sis 7 rue Thernaud à St Léger-sur-Dheune**

**Mise à disposition entre la communauté de communes « des Monts et des Vignes » (CCMV) et la commune de St Léger-sur-Dheune**

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 portant fin d'exercice de compétences de la CCMV en vue de sa dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Pour simplifier la gestion de la liquidation de la CCMV et des services,

M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité :

- décide d'accepter les termes des conventions de mise à disposition entre la communauté de communes « des Monts et des Vignes » et la commune de St Léger-sur-Dheune, pour les biens suivants et telles qu'annexées à la présente :
  - le bâtiment appartenant à la communauté de communes « des Monts et des Vignes » sis 7 rue Thernaud à Saint Léger-sur-Dheune abritant la Maisons de Services au Public, les locaux siège de la CCMV.
  - le bâtiment appartenant à la communauté de communes « des Monts et des Vignes » sis 7 rue Thernaud à Saint Léger-sur-Dheune abritant la Maison Médicale.
  - l'aire de camping-car sis 14 petite rue de la Gare à Saint Léger-sur-Dheune.
- autorise le Maire à procéder à la mise en œuvre de ces décisions et à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération 2017-078**

**Aire de Camping-Car - gestion**

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 portant fin d'exercice de compétences de la CCMV en vue de sa dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu la convention de mise à disposition entre la communauté de communes « des Monts et des Vignes » et la commune de St Léger-sur-Dheune, pour l'aire de camping-car sis 14 petite rue de la Gare à Saint Léger-sur-Dheune,

En vue de la réouverture de la structure par la commune,

M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité :

- fixe les tarifs de stationnement comme suit :

<b>SERVICES ACCESSIBLES</b>	<b>DUREE STATIONNEMENT</b>	<b>TARIFS</b>
Electricité Eau Vidange	24 heures	7 €
Eau Vidange	2 heures	2.50 €
Electricité (période de gel)	24 heures	5 €

- est favorable à la création d'une régie de recettes pour la gestion de ce service.
- autorise le Maire à procéder à la mise en œuvre de ces décisions et à signer tout document s'y rapportant.